ORDRE DE SERVICE ACTION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques de la production primaire
Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux
Bureau des semences et de la santé des végétaux

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Pierre ROUQUIÉ/Jacques GROSMAN
Jean-Michel TRESPAILLÉ-BARRAU
Tél : 01 49 55 58 34/04 78 63 13 44/04 68 71 18 58
Courriel institutionnel : bssv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr

Réf. Interne : BSSV/2010-07-087
MOD10.24 B 29/10/09

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDQPV/N2010-8214

Date: 30/07/2010

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	NS DGAL/SDQPV N° 2009-8273 du 05 octobre 2009
Date limite de réponse :	15 août 2010
Nombre d'annexes :	3
Degré et période de confidentialité :	Tout public

Objet : Mise en œuvre du plan de surveillance des phytoplasmes de la vigne pour2010.

Références - Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.
- Arrêté du 24 mai 2006 modifié relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets.
- Arrêté du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur.
- Note de service N° 2009-8168 du 09 juin 2009 relative aux laboratoires agrées opérationnels pour les analyses bactériologiques, entomologiques, mycologiques, nématologiques et virologiques pour la détection d'organismes nuisibles sur végétaux et produits végétaux.

-Note de service DGAL/SDPPST/N2009-8161 du 09 juin 2009 relative à la liste de laboratoires agrées pour la détection d'organismes nuisibles sur végétaux et produits végétaux.

- Note de service relative aux méthodes de prospection et de lutte contre les phytoplasmes de la vigne

Résumé :

Cette note de service présente les conditions d'envois des échantillons dans les laboratoires agréés dans le cadre de la surveillance des phytoplasmes de la vigne(flavescence dorée et bois noir).

Mots clés : *Vitis*, phytoplasme de la flavescence dorée, phytoplasme du bois noir, analyses.

Destinataires	
Pour exécution : DDPP/DDCSPP : DDSV (Île –de-Franç) : DSV : DAF : **DRAAF: toutes** DDTM : SIVEP :	**Pour information** : FranceAgriMer LNPV

Les éléments généraux concernant la connaissance des phytoplasmes de la vigne, de leurs insectes vecteurs, des méthodes de lutte, de prospection et de constitution et envois des échantillons aux laboratoires agréés sont indiqués dans la note de service ordre de méthode permanent sur les méthodes de prospection et de lutte contre les phytoplasmes de la vigne.

La présente note de service concerne l'organisation de la surveillance pour la campagne 2010/2011.

1.Prospections au vignoble

Les prospections de parcelles de vignes–mères sont réalisées par les services territoriaux de FranceAgriMer conformément à la convention du 02 mai 2002 entre la DGAL et l'ONIVINS concernant la délivrance du passeport phytosanitaire pour les bois et plants de vigne. Les autres parcelles sont prospectées par les agents des DRAAF ou par délégation par les FREDON. Les prospections doivent débuter fin juillet 2010.

2 Nombre d'analyses à réaliser.

Le nombre d'analyses à réaliser est déterminé par la DRAAF en fonction de la situation locale. Ce nombre doit être suffisant pour maintenir le niveau d'expertise au terrain.

3. Choix du laboratoire agréé

La liste des laboratoires agréés et retenus pour 2010 est indiquée ci dessous.

Laboratoire		adresse		Tél	Interlocuteur
IFV	Laboratoire de l'Institut français de la vigne et du vin. (ex ENTAV)	Domaine de l'Espiguette	30 240 LE GRAU DU ROI	04-66-51-40-45	Isabelle BECCAVIN
LCA	Laboratoire Centre Atlantique	39, rue Michel Montaigne, BP 122	33294, BLANQUEFORT Cedex	05-56-35-58-60	François POUL
LDA 71	Laboratoire Départemental d'Analyses	267, rue des Epinoches	71000 MACON	03 85 33 52 20	Claire PELLETIER
LABSA	Laboratoire santé animale, unité technique végétale	Domaine de la Grande Ferrade BP 82	33883 VILLENAVE D'ORNON CEDEX	05 56 04 38 66	Robin GUILLEM

4. Informations à envoyer avant le début de la campagne de prospection.

Vous voudrez bien informer l'expert-référent national "vigne" et de la personne ressource "phytoplasmes et viroses de la vigne" du nombre d'échantillons prévisionnel et du choix du laboratoire **avant le 15 août 2010.**

5. Envoi des échantillons.

- pour un envoi à un laboratoire agréé, utiliser le bordereau en annexe 1
- pour un envoi en doublon au LNPV, utiliser le bordereau en annexe 2
- pour une demande de confirmation au LNPV, utiliser le bordereau en annexe 3

6. Contacts

Personne ressource "phytoplasmes et viroses de la vigne" :

jean-michel.trespaille@agriculture.gouv.fr tel : 04 68 71 18 58

Expert-référent national "vigne" :

jacques.grosman@agriculture.gouv.fr tel :04 78 63 13 44 et 06 66 88 40 43

La Chef du Service de la Prévention des risques sanitaires de la production primaire

Emmanuelle SOUBEYRAN

ANNEXE 1 recto DRAAF-SRAL

Cadre réservé au laboratoire	Référence réception	

BORDEREAU D'EXPÉDITION DES ÉCHANTILLONS
POUR ANALYSES CONVENTIONNEES 2010
Laboratoire «Labo»

DRAAF-SRAL demandeur – Région administrative concernée- destinataire de la facture

NOM **DRAAF SRAL de la région :** Ville _____
Adresse _____ Code Postal _____
_____ Tél. _____
_____ FAX _____
Courriel _____

Délégataire (Désigné par le Demandeur si nécessaire, responsable de la prospection et destinataire des résultats).
Nom et coordonnées

Le délégataire s'engage à transmettre tous les résultats aux DRAAF-SRAL.
Mode d'acheminement des résultats
☐ Courrier ☐ FAX ☐ e-mail

Caractérisation du prélèvement

Nombre d'échantillons expédiés : ☐ Date du prélèvement : …….. / …….. / ……..

Regroupement maximal autorisé de plants constituant 1 échantillon : 5 plants

Noter les codes d'identification dans le tableau au verso du bordereau, colonne « Codification des échantillons ». Pour chaque échantillon identifié une réponse sera fournie. Le laboratoire tient à votre disposition une fiche de conseils pour le prélèvement.

Analyses FD/BN effectuées par technique PCR multiplex gigogne (méthode officielle) ou PCR en temps réel.

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec le laboratoire et noter si dessous ce qui a été convenu.
Contact pris avec : _____ en date du : _____

Adresser les échantillons au Laboratoire à l'attention de **«Responsable»**
«Labo» - «TélFax» - «courriel»
Pour des questions concernant l'organisation prendre contact avec l'Expert vigne : Jacques Grosman ou le LNPV.

ANNEXE 1 recto FranceAgriMer

Cadre réservé au laboratoire	Référence réception	

BORDEREAU D'EXPÉDITION DES ÉCHANTILLONS
POUR ANALYSES CONVENTIONNEES
Détection des phytoplasmes sur vigne - 2010
Laboratoire «Labo»

Destinataire de la facture

NOM	**FranceAgriMer**	Ville	Montreuil sous Bois Cedex
Adresse	12 rue Henri Rol-Tanguy TSA 40004	Code Postal	93555
	Unité Normalisation et Qualité	Tél.	01 73 30 34 45
		FAX	01 73 30 35 90
Courriel			

Délégataire (Désigné par le Demandeur si nécessaire, responsable de la prospection et destinataire unique des résultats)
Nom et coordonnées : Service territorial de FranceAgriMer de :

Le délégataire s'engage à transmettre tous les résultats aux DRAAF-SRAL.

Mode d'acheminement des résultats
☐ Courrier ☐ FAX ☐ e-mail

Caractérisation du prélèvement

Nombre d'échantillons expédiés :		Date du prélèvement :	…….. / …….. / ……..

Regroupement maximal autorisé de plants constituant 1 échantillon : 5 plants

Noter les codes d'identification dans le tableau au verso du bordereau, colonne « Codification des échantillons ». Pour chaque échantillon identifié une réponse sera fournie. Le laboratoire tient à votre disposition une fiche de conseils pour le prélèvement.

Analyses FD/BN effectuées par technique PCR multiplex gigogne (méthode officielle) ou PCR en temps réel.

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec le laboratoire et noter si dessous ce qui a été convenu.
Contact pris avec : _____ en date du : _____

Adresser les échantillons au Laboratoire à l'attention de **«Responsable»**
«Labo» - «TélFax» - «couurriel»
Pour des questions concernant l'organisation prendre contact avec l'Expert vigne : Jacques Grosman ou le LNPV.

ANNEXE 1 verso DRAAF-SRAL et FranceAgriMer

Feuille de correspondance (Détections Phytoplasmes) Réf. réception :

Zone réservée au laboratoire - Ne rien inscrire dans ce cadre

Prélèvements de terrain Colonnes à renseigner		***Zone ci-dessous réservée au laboratoire – Ne rien inscrire***		
Codification des échantillons(1) *Ex: 84-126-01 ou codif FranceAgriMer*	*Nb cep**	*Réf éch Lab*	*Etat à la Récep.*	*Résultat*
TOTAL ECH :				

** Inscrivez le nombre de ceps constituant l'échantillon (max 5)*

(1) pour la codification, voir annexe 1

Remarques éventuelles

Adresser les échantillons au Laboratoire à l'attention de «Responsable»
«Labo» - «TélFax» - «courriel»
Pour des questions concernant l'organisation prendre contact avec l'Expert vigne : Jacques Grosman ou le LNPV

ANNEXE 2 recto

Cadre réservé au laboratoire	Référence réception	

BORDEREAU D'EXPÉDITION DES ÉCHANTILLONS
POUR ANALYSES AU LNPV- DOUBLONS
Détection des phytoplasmes sur vigne - 2010

DRAAF-SRAL Demandeur – Région administrative concernée

NOM **DRAAF-SRAL de la région :** Ville
Adresse Code Postal
Tél.
FAX
Courriel

Délégataire (Désigné par le Demandeur si nécessaire, responsable de la prospection).
Nom et coordonnées

Laboratoire agréé effectuant l'analyse :……..

Caractérisation du prélèvement

Nombre d'échantillons expédiés ☐ Date du prélèvement : …….. / …….. / ……..

Cépage : …….

Commune de prélèvement :……

Regroupement maximal autorisé de plants constituant 1 échantillon : 5 plants.

Noter les codes d'identification dans le tableau au verso du bordereau, colonne « Codification des échantillons ». S'il s'agit de doublons, cochez la case correspondante. Le laboratoire tient à votre disposition une fiche de conseils pour le prélèvement.

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec le laboratoire et noter si dessous ce qui a été convenu.
Contact pris avec : _____ en date du : _____

Adresser les échantillons au Laboratoire à l'attention de **Marianne LOISEAU**
LNPV – 7, rue Jean Dixméras – 49044 ANGERS cedex 01 ; Tél. : 02 41 72 32 40
Pour des questions concernant l'organisation prendre contact avec l'Expert vigne : Jacques GROSMAN ou le LNPV.

o **ANNEXE 2 verso**

Feuille de correspondance (Détections Phytoplasmes) Réf. réception :
Zone réservée au laboratoire - Ne rien inscrire dans ce cadre

Prélèvements de terrain Colonnes à renseigner		***Zone ci-dessous réservée au laboratoire – Ne rien inscrire***		
Codification des échantillons(1) *Le même que celui de l'échantillon envoyé au laboratoire agréé*	*Nb cep**	*Réf éch Lab*	*Etat à la Récep.*	*Résultat*
TOTAL ECH :				

** Inscrivez le nombre de ceps constituant l'échantillon (max 5)*
(1) pour la codification, voir annexe 1

Remarques éventuelles

Adresser les échantillons au Laboratoire à l'attention de Marianne LOISEAU
LNPV – 7, rue Jean Dixméras – 49 044 ANGERS cedex 01 ; Tél. : 02 41 72 32 40

ANNEXE 3

OFFRE DE PRESTATIONS-VOLET 7
DEMANDE D'ANALYSE DE CONFIRMATION AU LNPV

EXPEDITEUR (destinataire d'une copie du rapport d'analyse)	**DEMANDEUR** (destinataire du résultat d'analyse original)
Nom laboratoire agréé **Adresse :** **Tél** **Fax**	**Nom :** **Adresse :** **Tél** **Fax :** **Facturation :❑ oui q non** **Facture à adresser à :**

VEGETAL/AUTRE	Type de matériel envoyé	organisme recherché
	qlames	
	qmacérats	
	qADN	
	qautres :	

Objet de la confirmation

qNote de service
qDemande LNPV ou DRAAF-SRAL
qAutre :

Référence expéditeur	Référence demandeur (à rappeler sur le rapport)

DATE **SIGNATURE**

& faire une copie de ce document pour preuve d'envoi
& joindre à ce document une copie de la demande initiale

Laboratoire national de la protection des végétaux 7 rue Jean Dixméras, 49044 ANGERS Cedex 01
Téléphone : 02 41 72 32 40 - fax :02 41 48 22 85 – courriel : lnpv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr